



Trèbes.

N° 20/2024

Envoyé en préfecture le 23/04/2024

Reçu en préfecture le 23/04/2024

Publié le 23/04/2024

ID : 011-211103973-20240415-20_24-DE

FOLIO 82

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUINZE AVRIL, les membres du conseil municipal de la commune de Trèbes se sont réunis salle Conseil Municipal, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément à l'article L. 2121-12 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de la convocation du Conseil Municipal : 9 avril 2024

PRÉSENTS : M. MÉNASSI, MAIRE.

MMES. MM. CARBONNEL. GARINO. SENTENAC. LAROCHE. OLLAGNIER. MEDVES. MAYNARD. SAINT-ANDRÉ, Adjoint.

MMES. MM. PIÉDRA. CASTANS. DE PRADO. DIEDRICH. GRAVES. LAFON. LASGOUZES. MITAIS. GALY. PEIX. SANCHEZ. BILLECI. VIC. PANERO. DENAT.

ABSENTS EXCUSÉS :

MME JOURDA

M. QUESNEL

MME NICOLAÏ

PROCURATIONS :

MME JOURDA à M. LE MAIRE

M. QUESNEL à M. PIEDRA

MME NICOLAÏ à MME BILLECI

Madame Nathalie BILLECI a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Sollicitation de la délégation par Carcassonne Agglo de la compétence pour accorder les permis de louer

VU le code de la construction et de l'habitation, et notamment son article L. 635-1 III ;

CONSIDÉRANT que l'article susvisé permet à la ville de Trèbes de demander à Carcassonne Agglo de lui déléguer la mise en œuvre et le suivi, sur son territoire, du dispositif de l'autorisation préalable de mise en location prévu par le code de la construction et de l'habitation, en ses articles L. 635-1 à L. 635-11 ;

